



ASSURANCE SÉJOUR

annulation / interruption & arrivée tardive

La garantie d'être remboursé en cas d'imprévu !



Réservez sereinement,
plus d'imprévus
pour vos séjours !



CONFIANCE

+ de 500 000 séjours assurés
auprès d'une grande compagnie d'assurance



GARANTIE OPTIMALE

Tout le monde est couvert
sans lien de parenté nécessaire



FACILE & RAPIDE

Déclaration 100% mobile, par courrier ou par mail
Remboursement en 48H

Une assurance séjour qui vous garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

Annulation / interruption de séjour

- Annulation suite à décès, maladie grave, accident, y compris aggravation des séquelles d'un accident ou d'une maladie pré-existante de l'assuré, des accompagnants ou d'un membre de la famille (conjoint, ascendants ou descendants jusqu'au 2^{ème} degré, beaux-parents, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, gendres, belles-filles)

Acompte maxi 15 000 € / Sans franchise

Annulation toutes causes justifiées

Annulation suite à un événement aléatoire pouvant être justifié (licenciement économique, dommage au domicile de l'assuré, ...) y compris l'empêchement de se rendre sur le lieu du séjour (barrage, accident, événements naturels, ...)

Franchise : 20 % avec un minimum de 75 €

Arrivée tardive

Arrivée tardive de plus de 24 h / Maxi 3 jours remboursables

Assistance

Assistance aux personnes

- Transport médical d'urgence / *Frais réels*
- Envoi d'un médecin sur place / *Frais réels*
- Rapatriement vers le domicile / *Frais réels*
- Rapatriement du corps en cas de décès / *Frais réels*
- Frais de cercueil / à concurrence de 3 000 euros
- Accompagnement du défunt / *Billet A/R pour un proche et prise en charge des frais de séjour (100 €/jour - maximum 5 jours)*
- Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent / *Frais réels*
- Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile / *Frais réels*
- Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé / *100 €/jour - maximum 5 jours*
- Envoi de médicaments indispensables / *Frais réels*
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré / *100 €/jour - maximum 5 jours*

Frais médicaux hors du pays de domicile de l'assuré

- Prise en charge à concurrence de 150 000 euros

Assistance juridique (paiement d'honoraires) / 5 000€

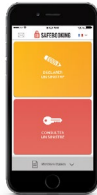
Frais de recherche et de secours / à concurrence de 1 600€

> Retrouvez la totalité des conditions générales d'assurance sur www.assur-lodge.com



**SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !
DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE**

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration...



Que faire en cas d'annulation, d'arrivée tardive ou d'interruption de séjour ?



Avertissez votre village vacances

de votre désistement, retard ou interruption



Déclarez votre annulation ou interruption de séjour

- en ligne : www.declare.fr

- par email : sinistre@declare.fr

- par courrier :

**Gritchen Affinity
Sinistre Cap France
27 rue Charles Durand
CS70139
18021 Bourges Cedex**



VOUS ÊTES REMBOURSÉ EN 48H

après réception de votre dossier !
*sous deduction de votre franchise



BESOIN D'ASSISTANCE ?
24h/24 - 7j/7

Tél. : +33 (0)1 46 43 50 20



Par le N°1 de l'assurance Annulation de séjour :

Gritchen Affinity 27 rue Charles Durand - CS70139 - 18021 BOURGES Cedex
RCS 520 150 542 - N° Orias 110 613 17 - www.orias.fr

Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photo : ©Sunny studio / Fotolia